

La Convention nationale déclare que l'esclavage des Nègres dans toutes les Colonies est aboli : en conséquence elle décrète que les hommes, sans distinction de couleurs, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français, et jouissent de tous les droits assurés par la Constitution. Elle renvoie au Comité de salut public, pour lui faire incessamment un rapport sur les mesures à prendre pour assurer l'exécution du présent décret.

16^e jour de Pluviôse, an 2^e de la République Française (1794)



Renseignements et réservation
Maison de l'Innovation
Conseil général du Puy-de-Dôme
17 place Delille 63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 98 15 80 - Fax : 04 73 98 15 89
mdi@cg63.fr - www.maisoninnovationcg63.fr



PUY-DE-DÔME
CONSEIL GÉNÉRAL

DU RELIEF ET DES HOMMES

L'exposition présente des extraits de documents originaux du Code noir. Elle retrace près de deux siècles d'une histoire de France longtemps occultée, de Colbert à Schoelcher. La loi sur l'esclavage fixait le droit pour les besoins de la société et du pouvoir en place. Reconnaître que chaque être humain possède des droits universels permet de s'opposer à tout système juridique fondé sur la supériorité d'un peuple, d'un groupe social ou ethnique. Présentée aujourd'hui comme une "invention" occidentale, on peut s'interroger sur la remise en cause de l'universalité des droits de l'homme dans le monde, au nom de revendications culturelles, religieuses ou idéologiques qui justifient légalement l'abus et l'exploitation des personnes.

13 panneaux

- 1685 : Le code noir
 - 1685 : Préface
- 1685 : Introduction - Louis, par la grâce de Dieu...
- 1685 : Sur la religion catholique
 - 1685 : Mariage et descendance
 - 1685 : Nourriture et habillement
 - 1685 : Punitons
 - 1724 : Province de Louisiane
 - 1794 : Le premier décret d'abolition
- 1802 : Le rétablissement de l'esclavage
- 1848 : l'abolition définitive
 - Les abolitions dans le monde
 - 1948 : l'esclavage dans la déclaration universelle des droits de l'homme

Dimensions et valeurs d'assurance

- 13 panneaux bâche avec oeillets pour accrochage
- Dimensions : H120 X l 85 cm
- L'usage du scotch double face est absolument interdit
- 1 caisse de 125 x 90 cm
- Poids total : 13/15 kg
- Surface nécessaire : 20m linéaires
- Temps de montage : 1h
- Transport : véhicule de loisirs

Valeurs d'assurance

- Valeur panneau : 160 €
- Valeur caisse : 125 €
- Valeur globale à assurer : 2 205 €

Conditions de prêt

- Le Conseil général du Puy-de-Dôme prête gratuitement l'exposition sur le département.
- Durée minimum du prêt : 2 semaines.
- Transport et assurance à la charge de l'établissement d'accueil.

Exposition
produite par :

SEPJA

